VILLE DE QUÉBEC

ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE

QUARTIER CAP-ROUGE

ZONE VISÉE 37301 HA

MODIFICATION AU RÈGLEMENT R.C.A.3V.Q. 4

N° SDORU : 2010-10-179

DESCRIPTION DE LA (DES) ZONE(S) VISÉE(S)

La zone 37301Ha est délimitée au nord par l'avenue Blaise-Pascal, à l'est par l'autoroute Duplessis, au sud par le boulevard du Versant nord et à l'ouest par l'avenue Le Gendre.

OBJET DE LA DEMANDE

En raison du manque de terrains pour des habitations de faible densité et de par sa localisation à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, le secteur Chaudière subit de fortes pressions de développement. C'est dans ce sens que les membres du conseil de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge ont décidé d'amorcer la modification relative à la zone 37301Ha

OBJET DE LA DEMANDE

Le projet consiste en la création des trois zones 37303Hb, 37305Ha et 37306Ra à même une partie de la zone 37301Ha.

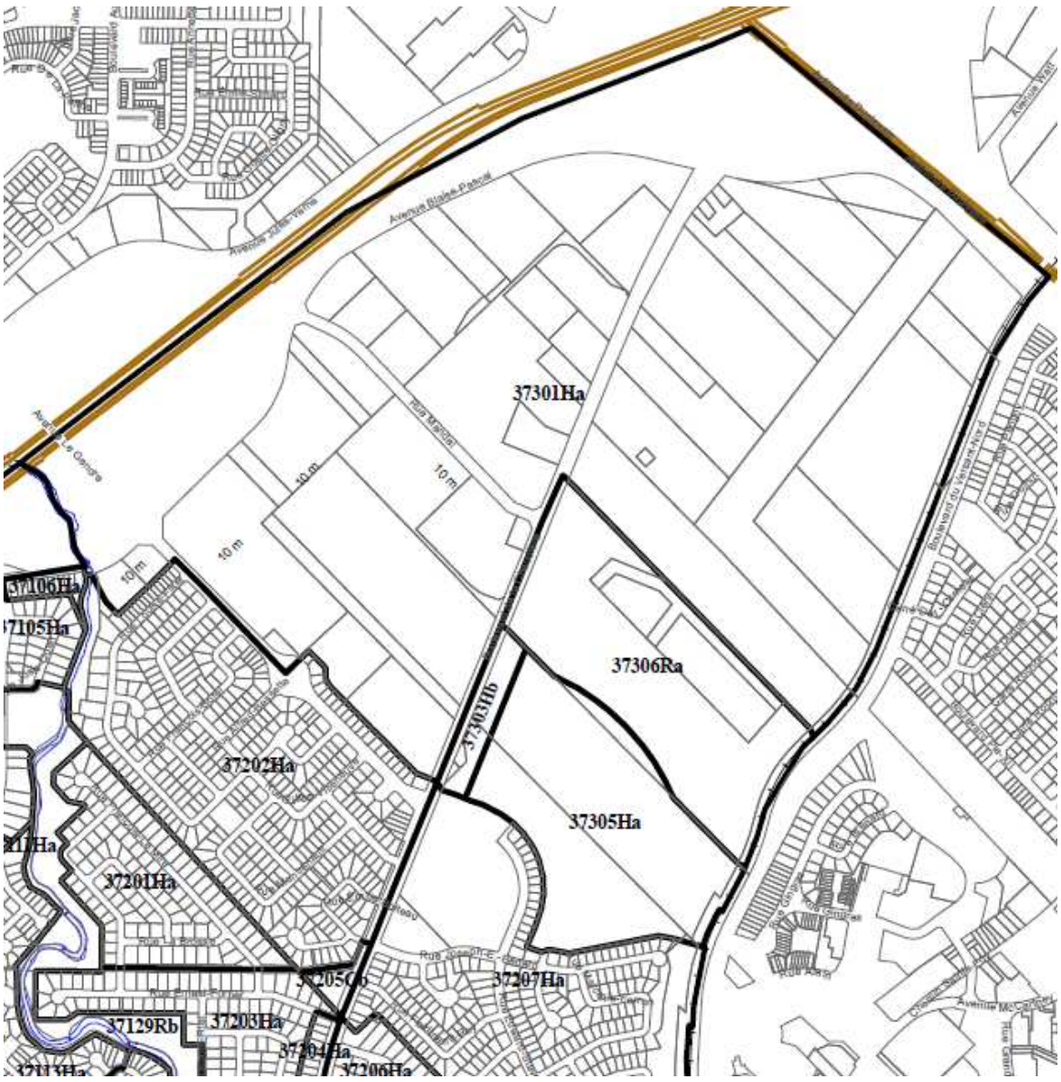

La zone 37305Ha est une zone de faible densité qui permettra de parachever la dernière phase du développement résidentiel de l'Érable rouge.

La zone 37303Hb qui est localisée le long du boulevard Chaudière est une zone de moyenne densité, minimum 2 logements et maximum 4.

Et finalement, la zone 37306Ra dont le seul usage permis est le groupe R4 espace de conservation naturelle qui comprend les usages visant la conservation des espaces reconnus pour leur rareté ou leur valeur naturelle, comme leur richesse écologique ou leur paysage naturel d'intérêt. Aucune construction n'est permise dans cette zone.